

Sandra Boutin et Maurice CUSSON

CRIMINOLOGUES, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(1999)

# “L'homicide querelleur et vindicatif”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Sandra Boutin et Maurice CUSSON

## “L'homicide querelleur et vindicatif”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 5, pp. 91-106. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

M Cusson est professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal., nous a accordé le 29 mars 2012 son autorisation de diffuser cet article.



Courriel : [maurice.cusson@umontreal.ca](mailto:maurice.cusson@umontreal.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 2 avril 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



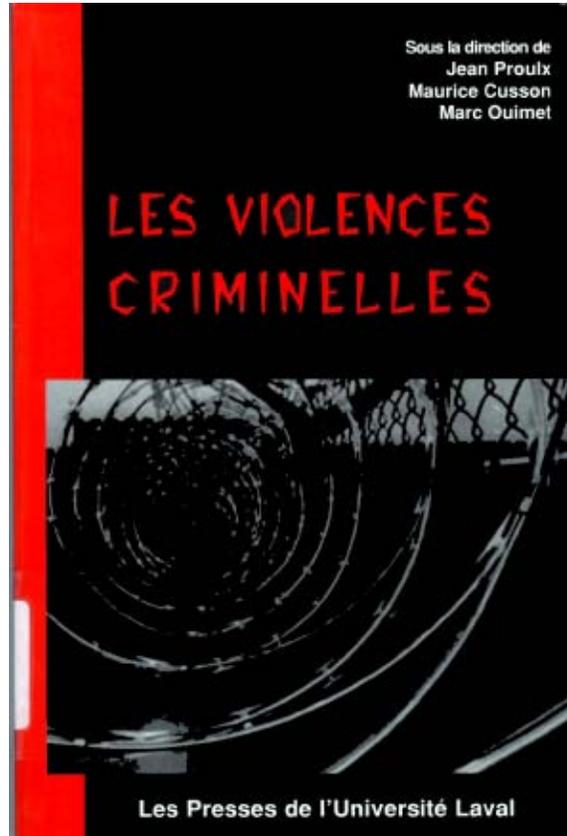
## Les auteurs

[Retour à la table des matières](#)

Sandra Boutin	M. Sc. Criminologie. Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
Maurice Cusson	Ph.D. Criminologie. Professeur agrégé, École de criminologie, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

Sandra Boutin et Maurice CUSSON (1999)

“L'homicide querelleur et vindicatif”



“**L'homicide querelleur et vindicatif**”. Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 5, pp. 91-106. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

# Table des matières

[Introduction](#)

[Méthodologie](#)

[Évolution: constance et changement](#)

[Sexe](#)

[Âge](#)

[Statut marital](#)

[Armes](#)

[Lieux du crime](#)

[Le conflit: enjeux et finalité](#)

[Relations entre les acteurs](#)

[Des individus disposés à la violence : antécédents, intoxication, port d'armes](#)

[Antécédents criminels](#)

[Intoxication](#)

[Port d'armes](#)

[La dynamique interactive et le rôle des tiers](#)

[Les tiers](#)

[Résumé et conclusion](#)

[Références](#)

[Tableau 1.](#) Classification des homicides à Montréal pour les périodes de 1954-1962 et de 1985-1989

[Tableau 2.](#) Âge des acteurs d'homicides querelleurs sur l'Île de Montréal

[Tableau 3.](#) Type d'arme utilisée dans les homicides querelleurs et vindicatifs

[Tableau 4.](#) Lieu du crime

[Tableau 5.](#) Connaissance entre le meurtrier et sa victime

[Tableau 6.](#) Gestes posés par le meurtrier et la victime

[Tableau 7.](#) Nature de l'intervention des tiers de 1985 à 1989

Sandra Boutin et Maurice CUSSON

### **“L'homicide querelleur et vindicatif”**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 5, pp. 91-106. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

## **Introduction**

[Retour à la table des matières](#)

Loin d'être un phénomène récent, l'homicide querelleur et vindicatif prend racine dans une interminable histoire. Pensons à la vendetta, aux duels de l'Ancien Régime, aux batailles au pistolet de l'Ouest américain. Aujourd'hui encore, les rixes dans les tavernes continuent de faire verser du sang.

Cette étude <sup>1</sup> sur l'homicide querelleur et vindicatif s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur l'ensemble des homicides commis sur l'île de Montréal, de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989. Un homicide est qualifié de querelleur et vindicatif quand il est « précédé d'une bagarre ou d'une chicane ou qu'il résulte d'une vengeance. Il est provoqué par une offense, un préjudice ou un coup et il met aux prises des protagonistes qui ne sont pas unis par un lien conjugal ou familial » (Cusson et collab., 1994, p. 108). Sont exclus de notre propos les règlements de comptes dans le milieu criminel. À Montréal, entre un quart et un tiers des homicides correspondent à cette définition. Voici un exemple typique d'homicide querelleur :

---

<sup>1</sup> Les auteurs remercient Lyne Rousseau qui a réalisé un traitement préliminaire des données.

En soirée, quelques jours avant Noël, Denis (21 ans) tente de récupérer un arbre de Noël artificiel qu'il avait laissé en gage, l'année précédente, à son voisin Paul (43 ans). Denis n'étant pas en mesure de rembourser sa dette, Paul refuse alors de lui remettre son bien. Une altercation s'ensuit, puis une bagarre éclate au cours de laquelle Denis tue Paul de cinq coups de couteau.

L'homicide suivant est essentiellement vindicatif :

Paul-Henri (41 ans), en liberté illégale pour ne pas s'être présenté dans une autre cause, entre dans un bar de la rue Notre-Dame avec un ami et s'exclame : « C'est un club de tapettes ici ! » Il sort immédiatement, laissant son copain dans le bar. Peu après, ce dernier arrive à la maison ensanglanté, expliquant qu'il venait de recevoir une raclée par sa faute. Résolu à venger son ami, Paul-Henri retourne au bar en question, identifie l'agresseur et l'attaque. Au cours de la bataille, il assène deux coups de couteau mortels à son ennemi.

La navrante banalité de ces drames ne devrait pas nous dispenser d'un effort pour les comprendre. D'entrée de jeu, ils paraissent le fruit d'un conflit qui n'a pu être résolu, d'abord à cause de la personnalité d'au moins un des protagonistes, et aussi de leur interaction même. En effet, il a fallu qu'un conflit mette le feu aux poudres : la dette que l'autre refuse d'acquitter est subie comme une injustice ; la mise en doute de la virilité ou alors le mépris affiché des homosexuels paraît une offense inexpiable. S'ensuivent l'altercation, la bagarre, la vengeance. Encore fallait-il qu'un des adversaires, au moins, présente une personnalité qui le prédispose à la violence. Sinon on ne voit pas comment la rixe aurait éclaté et surtout comment elle aurait pu si mal finir. Une soif de vengeance insatiable, une violence hors de proportion par rapport au malheureux arbre de Noël : l'homicide paraît être le fait d'individus plus vindicatifs, plus explosifs que la plupart d'entre nous.

Les indications glanées chez les quelques auteurs qui se sont penchés sur les homicides querelleurs et les violences apparentées nous donnent une idée de leur dynamique <sup>2</sup>. L'accrochage à l'origine de l'af-

---

<sup>2</sup> Sur l'homicide querelleur, voir Luckenbill (1977), Felson et Steadman (1983), Daly et Wilson (1988), McGrath (1989) et Cusson (1991). Sur les violences querelleuses, voir Felson (1982 et 1993), Felson et collab. (1984 et 1986) et Tedeschi et Felson (1994).

faire est souvent sans gravité : une malencontreuse bousculade, un refus jugé cinglant, une remarque insultante, un geste menaçant, une dette contestée. Mais aussi mineur soit-il, le geste sera perçu comme un affront ; il suscitera un ressentiment et appellera une riposte. Puis, des paroles qui font mal, on passera aux coups. Les adversaires se sentent obligés de riposter et d'en remettre parce qu'ils évoluent dans un milieu où prévaut une espèce de code de l'honneur stipulant qu'un homme véritable ne laisse pas passer une offense et qu'un combat loyal est légitime. Cette complaisance pour les solutions violentes empêche les tiers, s'ils sont présents, de s'interposer ou de proposer leurs bons offices. Ils ont plutôt tendance à pousser les protagonistes à l'épreuve de force. Si une arme est à portée de main, les conditions sont alors réunies pour la montée aux extrêmes.

Conçue en ces termes, la compréhension de la violence querelleuse passe par un examen du conflit, de l'épisode violent même, des choix des acteurs et de leur interaction.

À la suite de plusieurs autres, Baron et Richardson (1994 : 201-230) ont montré que le comportement agressif résulte de l'interaction entre une personnalité et une situation. C'est parce qu'il est incapable d'apprécier le point de vue de l'autre que le querelleur lui attribue une intention hostile qu'il n'a peut-être pas. C'est parce qu'il est insensible à la peur qu'il fonce tête baissée dans la bagarre sans se soucier des risques qu'il court. C'est parce qu'il est impulsif et susceptible qu'il réagit au quart de tour. C'est parce qu'il est incapable de se contrôler qu'il se laisse emporter dans l'escalade, allant beaucoup plus loin qu'il ne l'avait voulu au départ.

Ces considérations dictent les cinq principes qui ont guidé notre recherche.

1. L'homicide querelleur, comme toute conduite humaine, est le fait d'acteurs qui visent des buts et font des choix.
2. Il est difficile d'exclure l'hypothèse voulant que les auteurs d'homicide querelleur soient prédisposés à penser, à juger et à réagir plus impulsivement et avec plus d'hostilité que la plupart des gens.

3. La querelle obéit à la logique de la réciprocité négative, ce qui signifie que ses protagonistes se conditionnent mutuellement.
4. Quand ils sont présents, il n'est pas rare que les tiers exercent une influence décisive - salutaire ou pernicieuse - sur l'issue de l'affrontement.
5. Le déroulement même de la rixe étant un facteur déterminant de son issue mortelle, il faut en établir les épisodes pour obtenir une explication tant soit peu complète.

Après quelques mots sur la méthodologie, l'analyse de ce type d'homicides comportera quatre étapes. Tout d'abord, nous comparerons l'évolution de ce crime entre les années 1950 et les années 1980. Qu'est-ce qui est resté constant, qu'est-ce qui a changé dans les caractéristiques des individus et de l'événement ? Le deuxième thème consistera à détailler le conflit ou l'histoire de conflits entre les individus. Nous nous attarderons plus principalement aux enjeux, au contexte relationnel, à l'âge des acteurs, au moment et au lieu du délit. Ensuite, nous aborderons la question de la prédisposition à la violence. Grâce à des variables telles que les antécédents judiciaires, la présence d'une intoxication, le port d'armes, nous tracerons un profil des individus en cause. En dernier lieu, nous examinerons le rôle des tiers et la dynamique interactive entre les acteurs.

## MÉTHODOLOGIE

[Retour à la table des matières](#)

Les données ont été recueillies à plusieurs sources : le Centre de préarchivage du ministère de la justice du Québec, les dossiers de la Cour supérieure du Palais de justice de Montréal et le journal *Allô Police*. Ce journal, un hebdomadaire spécialisé dans la couverture des homicides, répertorie de manière exhaustive les homicides commis au Québec depuis 1954. Une confrontation systématique de la base de données constituée en consultant ce journal avec celle publiée par Statistique Canada nous a convaincus de sa fiabilité (Grenier, 1993). À partir de la description provenant des articles, il a été possible de classer les homicides selon les principales motivations de l'auteur et selon la relation que les acteurs entretenaient.

Les deux périodes, 1954 à 1962 et 1985 à 1989, séparées par un intervalle de 23 ans, ont été choisies pour obtenir un effet de contraste entre deux époques fort différentes. « Avant 1965, les taux d'homicides canadiens se maintenaient à un niveau relativement bas, alors qu'à partir de 1966, ils grimpent de façon régulière pour atteindre un certain plafond autour de 1985 » (Cusson et collab., 1994, p. 5-6). Dans les deux périodes, les homicides querelleurs et vindicatifs occupent la deuxième place en importance pour l'ensemble des homicides commis à Montréal. S'il y a diminution du pourcentage de ces homicides par rapport à l'ensemble entre les deux périodes (34,8% versus 27,1%), il y a augmentation de ceux-ci en chiffres absolus (47 versus 76).

**Tableau 1**  
*Classification des homicides à Montréal  
pour les périodes de 1954-1962 et de 1985-1989*

[Retour à la table des matières](#)

<b>Types d'homicides</b>	<b>1954-1962</b>		<b>1985-1989</b>	
	Fréquence	%	Fréquence	%
Familiaux et passionnels	52	38,5	71	25,3
Querelleurs et vindicatifs	47	34,8	76	27,1
Règlements de comptes	8	5,9	50	17,8
Associés à un autre crime	28	20,7	84	29,9
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100,0</b>	<b>281</b>	<b>100,0</b>

Le taux annuel moyen par 100 000 habitants d'homicides querelleurs passe de 0,32 à 0,87 et la moyenne annuelle grimpe de 5 homicides par année entre 1954 et 1962 à 15 par année durant la seconde moitié des années 1980. Cette augmentation augure-t-elle des différences majeures dans les caractéristiques des homicides querelleurs et vindicatifs commis sur l'île de Montréal de 1954 à 1962, comparativement à ceux qui se sont produits entre 1985 et 1989 ? C'est ce que nous allons vérifier.

## ÉVOLUTION : CONSTANCE ET CHANGEMENT

[Retour à la table des matières](#)

Nous verrons qu'il y a une constance dans les caractéristiques des meurtriers et des victimes : le sexe des protagonistes, leur statut marital et leur âge varient peu d'une époque à l'autre. Par contre, changent les lieux du drame et les armes du crime.

### *Sexe*

[Retour à la table des matières](#)

L'homicide querelleur est une affaire d'hommes. Ceux-ci constituent 100% des meurtriers avant la Révolution tranquille et 99% des meurtriers durant les années 1980 (le seul cas où le meurtrier est une femme apparaît comme une situation de légitime défense). Quant aux victimes, les hommes dominent presque aussi massivement entre 1954 et 1962 : 81% (38 sur 47) des cas. Entre 1985 et 1989, on note une légère augmentation : 91% (69 sur 76) des personnes tuées sont des hommes. Toutefois, en examinant le récit des événements de la première période, on se rend compte que dans 4 incidents sur 9 impliquant des victimes féminines, la femme est touchée malgré le fait que le grief ne la concernait pas. Par exemple, dans une histoire de vengeance, le meurtrier se présente au domicile de la victime. C'est la femme qui ouvre la porte et le tueur lui demande si son mari est là. Lorsqu'il aperçoit le mari, il fait feu à plusieurs reprises. Il tue la femme et l'homme survit.

### *Age*

Le tableau 2 nous révèle que les meurtriers sont plutôt jeunes. Dans 68% des cas, l'homme est âgé de 35 ans et moins en 1954-1962, comparativement à 77% en 1985-1989. Dans les deux périodes, la moyenne d'âge est de 30 ans. Quant aux victimes, il est intéressant de constater qu'elles ont sensiblement le même profil d'âge, malgré l'intervalle de 23 ans entre les époques. Celles-ci sont un peu plus vieilles que les tueurs, avec une moyenne d'âge de 35-36 ans.

**Tableau 2**  
*Âge des acteurs d'homicides querelleurs sur l'Île de Montréal*

[Retour à la table des matières](#)

Age	A : 1954-1962		B : 1985-1989	
	N	%	N	%
<b>Age des meurtriers</b>				
16-25	16	43,2	24	38,7
26-35	9	24,3	24	38,7
36-45	8	21,6	11	17,7
46-55	4	10,8	2	3,2
56 et plus	-	-	1	1,6
Total	37	100,0	62	100,0
Moyenne		30,2		29,8
Médiane		29		29

A : 10 données manquantes. B : 14 données manquantes.

<b>Age des victimes</b>				
16-25	11	25,0	20	27,0
26-35	12	27,3	26	35,1
36-45	10	22,7	13	17,6
46-55	6	13,6	6	8,1
56 et plus	5	11,4	9	12,2
Total	44	100,0	74	100,0
Moyenne		35,9		35,4
Médiane		33		32

A : 3 données manquantes. B : 2 données manquantes.

## *Statut marital*

[Retour à la table des matières](#)

Chiffres à l'appui, Daly et Wilson (1997) ont établi que les célibataires tuent beaucoup plus souvent un autre homme que les hommes mariés : les premiers ont moins à perdre que les seconds. Notre analyse va dans le même sens : l'homicide conflictuel met en scène principalement des célibataires. En examinant les cas pour lesquels nous avons cette information, nous constatons que 69% des meurtriers et 58% des victimes sont célibataires. Il semble donc qu'être sans conjointe rende querelleur, et quelquefois, cela va jusqu'à tuer.

## *Armes*

Si l'on compare les deux époques, on se rend compte que la fréquence en nombre absolu dans les différents types d'armes n'a pas vraiment changé, sauf pour l'utilisation d'un couteau (tableau 3). De 1954 à 1962, on recense 6 cas où l'arme est un couteau que le meurtrier porte sur lui, tandis que dans les autres cas (5), il s'agit d'un couteau de cuisine. Au cours des années 1980, l'arme du crime était, dans 29 cas sur 76, un couteau que le meurtrier avait en poche au moment du drame. Ce fait donne à penser que le port du couteau s'est répandu ces dernières années.

**Tableau 3**  
*Type d'arme utilisée dans les homicides querelleurs et vindicatifs*

[Retour à la table des matières](#)

<b>Type d'arme</b>	<b>1954-1962</b>		<b>1984-1989</b>	
	N	%	N	%
Arme à feu	15	31,9	16	21,1
Couteau	11	23,4	38	50,0
Objet contondant	5	10,6	7	9,2
Bouteille	3	6,4	2	2,6
Corde (ceinture, chandail, etc.)	-	-	4	5,3
Aucune (poings, pieds)	13	27,7	9	11,8
Total	47	100,0	76	100,0

\* Si plus d'un type d'arme était utilisé, le cas était classé selon l'arme considérée la plus dangereuse. Par exemple : couteau et objet contondant = cas classé dans « couteau ».

### *Lieux du crime*

[Retour à la table des matières](#)

Contrairement à la croyance voulant que les événements de ce genre se déroulent majoritairement dans les débits de boisson, on s'aperçoit que les résidences privées occupent le premier rang. Cette tendance des homicides querelleurs à se produire dans un endroit privé est même à la hausse : de 38%, ils occupent maintenant 48% de l'ensemble de ce type d'homicides. Il est bon de préciser que, pour notre étude, si le conflit a pris naissance à l'intérieur d'un bar ou à l'intérieur d'une résidence pour finir à l'extérieur, l'homicide n'a pas été classé dans la catégorie « extérieur », mais bien à l'endroit où tout a commencé (tableau 4).

**Tableau 4**  
*Lieu du crime*

[Retour à la table des matières](#)

<b>Lieu du crime</b>	<b>A : 1954-1962</b>		<b>B : 1985-1989</b>	
	N	%	N	%
Résidence privée	18	38,3	35	47,9
Bar, restaurant	13	27,7	12	16,4
Extérieur	8	17,0	11	15,1
Immeuble public	4	8,5	3	4,1
Véhicule	1	2,1	6	8,2
Autre	3	6,4	6	8,2
Total	47	100,0	73	100,0

A : Aucune donnée manquante

B : 3 données manquantes.

## LE CONFLIT : ENJEUX ET FINALITÉS

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les finalités que Tedeschi et Felson (1994) attribuent aux actions coercitives, il en est deux qui s'appliquent bien à nos homicides. La première consiste à se faire justice : punir l'offenseur ou se venger. La seconde est liée à l'honneur ; elle consiste d'une part à projeter une image de force et de courage et, d'autre part, à défendre sa réputation ternie par l'offense. Ceci ne constitue pas des catégories étanches et uniques : on peut retrouver plus d'une finalité dans une même histoire de cas.

L'enjeu initial de l'affaire qui suit relève de la justice : le meurtrier reproche à sa future victime de ne pas faire sa juste part.

Michel (34 ans) et Jean-Paul (31 ans) cohabitent et partagent les dépenses d'un appartement, rue Saint-Hubert. Ils ont un « pot » commun dans lequel chacun dépose sa part. Un samedi après-midi de juin, Jean-Paul reproche à son colocataire d'avoir omis d'y déposer le 5 \$ convenu. Une vive discussion s'engage. Michel prend la chose à la légère alors que Jean-Paul se met sérieusement en colère. Pour finir, il se saisit d'un couteau de cuisine et en frappe son copain à plusieurs reprises.

Le point d'honneur est au cœur de la dispute suivante.

Vers 1 h 30 du matin, Alfred marche dans une rue du centre de Montréal avec son amie après avoir passé la soirée au bar. Trois jeunes hommes les apostrophent. L'un d'eux, Marc, 19 ans, fait une remarque désobligeante sur la façon dont Alfred étreint son amie. Ce dernier réplique en l'insultant. Marc riposte en proférant des menaces. Alfred l'invite à se battre. Marc a un couteau sur lui ; il le sort et frappe l'autre d'un coup au cœur.

Le troisième exemple est plus complexe ; il y est question de rivalité sexuelle, d'honneur et de vengeance.

Guy (41 ans) vient rejoindre son amie au bar où elle travaille, un vendredi soir. Assis au comptoir, André (42 ans) fait ouvertement la cour à la copine de Guy. Ce dernier s'approche du séducteur et tente de lui expliquer que la dame n'est pas libre. Devant l'insistance d'André qui ne semble pas comprendre, une altercation s'ensuit, puis une empoignade au cours de laquelle Guy, qui est nettement plus costaud que son adversaire, terrasse André. Ce dernier, humilié, quitte les lieux en menaçant Guy de revenir lui régler son compte. Tenant parole, il réapparaît une dizaine de minutes plus tard, muni d'une arme à feu. Il se dirige droit vers Guy, se met en joue et lui tire une balle dans la nuque.

### *Relations entre les acteurs*

[Retour à la table des matières](#)

Pour comprendre les enjeux et le sens de ces querelles qui finissent si mal, il n'est pas inutile de les replacer dans leur contexte relationnel. Le tableau qui suit montre que les homicides se produisent principalement entre des gens qui se connaissent : dans 64% des situations, le

contact est établi depuis plus de 24 heures. Seulement 24% des homicides se passent entre de purs étrangers. Il est pertinent de créer une catégorie où les personnes se connaissent depuis moins de 24 heures et où, néanmoins, un type de relation a été établi (par exemple, les individus sont mis en relation par un ami commun, ils jouent au billard toute la soirée ensemble, sont mêlés à des affaires de prostitution...). Le fait qu'agresseurs et victimes se fréquentaient donne à penser qu'ils partagent le même style de vie.

**Tableau 5**  
*Connaissance entre le meurtrier et sa victime*

[Retour à la table des matières](#)

Connaissance entre le meurtrier et sa victime	%	N
non	27	24,1
oui, moins de 24 heures	13	11,6
oui, plus de 24 heures	72	64,3
Total	112	100,0

Note. 11 données manquantes.

Quel type de relation les adversaires entretiennent-ils ? Est-ce que deux bons amis peuvent en arriver à se tuer lors d'une querelle ou cela se passe-t-il plutôt entre des connaissances ? Dans la catégorie de gens qui se connaissent depuis plus de 24 heures, on remarque que dans 42% des cas survenus entre 1985 et 1989, les gens impliqués sont de bons amis et/ou des colocataires. Les autres entretiennent des relations d'affaires, des liens criminels, ou sont tout simplement des voisins ou des connaissances. Ces résultats sont à mettre en relation avec ce qui a été vu plus haut, à savoir que le drame se passe souvent dans une résidence. L'accès à la sphère privée d'une personne présuppose un rapport personnel.

## Des individus disposés à la violence : antécédents, intoxication, port d'armes

### *Antécédents criminels*

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les sujets dont on connaît les antécédents, 58% (40/69) des meurtriers possèdent un casier judiciaire, contre 36% (25/70) des victimes. De plus, les meurtriers ont deux fois plus d'antécédents judiciaires *violents* que les victimes (25% versus 10%). (Précisons que le nombre de données manquantes est relativement élevé : 54 pour les meurtriers et 53 pour les victimes.)

Le croisement de ces deux variables fait voir que les victimes ayant des antécédents se font tuer majoritairement par des meurtriers qui en possèdent également (10/ 11) et que les meurtriers sans antécédents s'en prendront à des victimes sans antécédents (16/17). Quand le meurtrier a des antécédents et non la victime, 10 sur 12 avaient une relation quelconque. Il semble bien que les protagonistes mènent le même style de vie.

### *Intoxication*

Il y a intoxication (surtout alcool) de façon certaine chez 63% des meurtriers et 31% des victimes. Si l'on inclut les cas pour lesquels on a de sérieux doutes (évalués par le récit des circonstances de l'événement), les proportions grimpent à 78% pour les meurtriers et à 38% pour les victimes. Par ailleurs, ces homicides surviennent principalement pendant les heures de loisirs : dans près de 75% des cas, la querelle fatale a lieu durant la soirée ou la nuit.

### *Port d'armes*

Les hommes qui tuent au cours de ces querelles tragiques sont-ils au départ armés comme les duellistes d'autrefois ou, au contraire, se sont-ils emparés de n'importe quel objet à portée de main pouvant servir d'arme ? La réponse fournie par nos données nous a réservé une surprise. Dans 59% des cas, l'agresseur est muni d'une arme à feu ou d'une arme blanche (couteau qu'il porte). La catégorie « tout ce qui peut tomber sous la main » représente 29% des cas. Enfin, dans 12% des situations, la victime aura été tuée en étant rouée de coups de poing et de coups de pied. Ajoutons que, dans 15% des cas, la victime et le meurtrier étaient tous deux en possession d'une arme ou d'un objet pouvant être utilisé comme tel.

## La dynamique interactive et le rôle des tiers <sup>3</sup>

[Retour à la table des matières](#)

La maison de chambres où habite Gilles (37 ans) ayant été ravagée par un incendie quelques jours plus tôt, celui-ci se réfugie chez son ami Paul-André (40 ans). Les deux hommes passent deux jours à boire. La réserve d'alcool étant épuisée et se trouvant à court d'argent, Paul-André subtilise quelques vêtements à Gilles pour se ravitailler en bière et en vin. Une violente altercation éclate quand Gilles constate la disparition : il est d'autant plus furieux qu'il a perdu la majorité de ses effets personnels dans l'incendie. Au cours de la bagarre qui suit, Paul-André tente de frapper Gilles avec un bâton de baseball. Ce dernier riposte par un coup de bouteille de vin au front. Paul-André s'effondre pour ensuite être roué de coups de pied (Gilles est chaussé de bottines munies de renforcements d'acier). La victime se traîne ensuite sur un canapé où elle est laissée pour endormie. Ce n'est que le lendemain que Gilles constate la mort de son ami.

---

<sup>3</sup> Ces thèmes sont analysés à partir d'un échantillon aléatoire de 50 cas tiré de la deuxième période (1985-1989).

Un grief fondé sur la conviction d'avoir été victime d'une injustice déclenche une altercation qui est emportée par un mouvement d'escalade<sup>4</sup>. De part et d'autre, on se sent offensé, attaqué, en danger. Les gestes de l'un répondent à ceux de l'autre et l'action réciproque des adversaires les emporte pratiquement contre leur gré vers une issue fatale.

Felson (1982) établit trois étapes dans l'escalade de la violence : 1) après un affrontement verbal (tentative infructueuse de faire céder l'autre, échange de propos venimeux), 2) les adversaires doivent choisir entre poursuivre ou cesser les hostilités (adopter une posture d'attaque ou de défense versus fuir, s'excuser), et 3) s'ils optent pour l'affrontement, ils passent à l'attaque physique.

En analysant les gestes posés par les meurtriers et les victimes (tableau 6), on constate que ces dernières s'en prennent plus fréquemment à l'honneur, à l'estime de soi de l'autre que les meurtriers. Il est intéressant de souligner que les opposants menacent et adoptent une attitude hostile dans des proportions équivalentes. Toutefois, la victime adoptera plus souvent une attitude de renoncement (qui malheureusement n'empêchera pas l'agresseur de la tuer).

---

<sup>4</sup> Le grief comprend trois éléments : 1) l'existence de normes, de conventions sociales, régissant les interactions entre les individus ; 2) la perception et l'interprétation de la violation d'une norme par un individu ; 3) l'attribution du blâme, basée sur l'évaluation de l'intentionnalité du transgresseur (Felson et Tedeschi, 1993).

**Tableau 6**  
*Gestes posés par le meurtrier et la victime*

Acteurs Actions (n = 50)	Meurtrier	Victime
<b>1. Conflit verbal</b>		
a) tentative d'influence	9	5
b) refus d'obéir	4	9
c) attaque à l'honneur	13	20
<b>2. Persévérance/ désistement</b>		
a) menace/hostilité	15	14
b) évasion/protection	1	6
<b>3. Attaque physique</b>		
a) coup : poings, pieds	10	4
b) coup avec une arme	45	2

Nombre de cas, sur un total de 50 (échantillon tiré de la période 1985-1989), dans lesquels les antagonistes ont posé certains types d'actions.

Comme il fallait s'y attendre, c'est lorsque l'on passe à l'attaque physique que les différences se font les plus marquantes : 20% (10/50) des meurtriers ont frappé leur victime d'un coup de poing, d'un coup de pied ou d'une gifle au cours de l'épisode conflictuel, alors qu'uniquement 8% des victimes en auront fait autant. De la même manière, 45 meurtriers sur 50 vont utiliser une arme, contre 2 victimes. Nous savons par ailleurs que les meurtriers étaient beaucoup plus souvent armés que les victimes : c'est ce qui scellera l'issue du combat.

## *Les tiers*

[Retour à la table des matières](#)

Assez souvent, les querelles se déroulent sous les yeux de tiers dont l'influence ne manque pas de se faire sentir. Des auteurs, peu nombreux mais importants, ont mis en relief le rôle de tiers dans les conflits : quelquefois ils jettent de l'huile sur le feu, d'autres fois ils exercent une influence apaisante en s'interposant et en proposant leur médiation (Freund, 1983 ; Felson et collab., 1984 ; Black, 1993). Une recherche qui se limite à l'homicide s'interdit de connaître les querelles dont l'issue est non violente grâce à la pacification de tiers : par nature, les homicides querelleurs et vindicatifs présupposent l'absence ou l'échec de la pacification. Il est néanmoins possible d'examiner l'éventuelle contribution pernicieuse des tiers dans nos homicides.

Des tiers sont présents dans 56% des événements (28/50). Ils sont affiliés au meurtrier ou à la victime, ou étrangers à l'un et à l'autre, étant simplement présents lors des événements se déroulant dans un lieu public (par exemple, des passants dans la rue ou des clients dans un bar). Dans les situations où des tiers étaient présents, ceux-ci sont restés passifs dans 54% des cas (15/28), et ont joué un rôle actif dans 46% des cas (13/28) <sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Comme il peut y avoir un seul ou plusieurs tiers, affiliés ou non à l'un ou l'autre des antagonistes, et que ce nombre exact n'est pas souvent précisé dans les données, il n'est pas possible de rapporter la nature des interventions des tiers sur le nombre total et précis de tiers impliqués. La comptabilisation du total indiqué dans le tableau ci-dessous (n = 46) a donc été effectuée de la façon suivante : au maximum un tiers par type d'affiliation/par nature de l'intervention/par cas. Ce qui signifie que si dans un événement quelques tiers du meurtrier ont participé activement au conflit, alors que d'autres sont demeurés passifs, au plus un tiers du meurtrier participatif et un tiers du meurtrier passif seront comptabilisés pour cet événement. Voilà pourquoi il faut lire ce tableau de la façon suivante : par exemple, pour les tiers du meurtrier ayant joué un rôle participatif, on constate que, dans 8 cas sur 28, au moins un tiers affilié au meurtrier était présent et qu'il a participé activement à la querelle. On peut également dire que les tiers affiliés au meurtrier, ayant joué un rôle participatif, constituent 17% des tiers comptabilisés (8 sur 46).

**Tableau 7**  
*Nature de l'intervention des tiers de 1985 à 1989*

[Retour à la table des matières](#)

Interven- tion/Tiers	Tiers affilié au meurtrier	Tiers à la victime	Tiers communs	Tiers autres	Total
Participatif	8	4	1	1	14
Passif	8	9	4	5	26
Modérateur	2	-	-	1	3
Victimisé	-	2	1		3
Total	18	15	6	7	46

Nombre de cas = 28

Les tiers, quand ils sont présents, préfèrent ne pas se mêler de ce qui ne les regarde pas ; ils ont peur ou sont pris par surprise et manquent de temps pour réagir. Lorsque des tiers décident d'agir, ils ne le font pas dans une perspective de modération ou de médiation : ils interviennent activement dans le conflit. Ce sont les tiers affiliés au meurtrier qui s'impliquent le plus activement dans le conflit. Cette participation constitue un facteur situationnel d'aggravation.

On observe que le nombre de meurtriers accompagnés est sensiblement le même que celui des victimes : 39% (18/46) des tiers recensés étaient avec le meurtrier, comparativement à 33% (15/46) avec la victime. Toutefois, cette forme de compilation atténue le fait que les agresseurs sont souvent accompagnés d'un plus grand nombre de tiers que les victimes. Finalement, rappelons que près de la moitié des querelles et des vengeances se produisent alors que les opposants sont seuls (dans 46% des cas).

Bref, quand des tiers sont présents, soit ils sont passifs, soit ils participent au combat. Rarement jouent-ils un rôle modérateur. Cette absence de pacificateur n'est probablement pas étrangère à l'issue fatale de la querelle.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

La physionomie des homicides querelleurs et vindicatifs perpétrés sur l'île de Montréal a peu changé au cours des quelque trente ans qui séparent les années 1954-1962 et 1985-1989. Les caractéristiques des antagonistes, de l'événement et des enjeux sont restées sensiblement les mêmes. D'une époque à l'autre, les auteurs de ce crime sont des hommes célibataires ayant en moyenne 30 ans. Même si les victimes sont un peu plus âgées, il n'en reste pas moins que, dans 58% des cas, elles ont 35 ans et moins. Les quelques changements notés sont circonstanciels : durant les années 1980, le meurtrier exécute plus souvent sa sombre besogne avec un couteau et le drame se produit plus souvent dans une résidence privée qu'il y a trente ans.

Un portrait-robot de l'homicide querelleur et vindicatif nous servira à condenser les résultats de nos analyses. L'auteur de ce crime est un célibataire de sexe masculin ayant l'habitude de porter une arme sur lui (le plus souvent un couteau) ; il est aussi intoxiqué et a des antécédents judiciaires. Il fait face à un homme comme lui, mais un peu plus vieux, moins armé, moins ivre et moins criminalisé. Les trois quarts du temps, l'un et l'autre se connaissent : amis, colocataires, connaissances, comparses, voisins ou relation d'affaires. Ils se trouvent dans une résidence privée ou un bar quand éclate la querelle. Au cours d'une soirée bien arrosée, un motif de dispute fait surface. Un des compères insulte l'autre ou se conduit d'une manière que son vis-à-vis juge inacceptable, outrancière ou inique. Les demandes d'excuses, les ultimatums et les menaces restent sans effet. Les tiers, quand ils sont présents (dans la moitié des cas), n'osent intervenir à moins qu'ils ne jettent de l'huile sur le feu. La réciprocité négative fait alors son oeuvre : l'action des ennemis l'un sur l'autre emporte l'affrontement vers les extrêmes. La victime ne se prive pas d'insulter ou de menacer son futur meurtrier. Ce dernier, pour sa part, a lui aussi proféré insultes et menaces, puis il a frappé avec poings ou pieds avant de porter le coup de couteau fatal.

Le drame nous met en présence d'un meurtrier qui est fréquemment célibataire, intoxiqué, criminalisé, adepte du port d'arme, sour-

cilleux et irascible plus que de raison. Un portrait dans lequel le Montréalais typique aurait de la peine à se reconnaître. Il est en effet douteux que ce dernier ait l'habitude de sortir armé ; ses liens avec le milieu criminel sont ténus et, quand il perd son calme, c'est exceptionnellement qu'il ira jusqu'à cogner. S'il nourrit un grief contre quelqu'un, plutôt que de prendre les armes, il fera appel à une autorité compétente pour dénouer le litige.

Le milieu dans lequel évoluent ces meurtriers et plusieurs de leurs victimes est donc assez particulier et le style de vie qu'ils mènent est passablement différent de celui de monsieur-tout-le-monde. Marginaux ou repris de justice, s'ils se sentent obligés de circuler couteau en poche, c'est qu'ils n'espèrent rien ni de la police ni de la justice. Sans doute se disent-ils qu'en cas de dispute ou de mauvaise rencontre, ils ne pourront compter que sur eux-mêmes pour s'en sortir. Sans doute se disent-ils qu'étant hors de la protection de la loi, leur propre violence reste l'ultime recours contre celle d'autrui.

## RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Baron, R.A. et D.R. Richardson, *Human Aggression*, 2e éd. New York : Plenum Press, 1994.

Black, D.J., *The Social Structure of Right and Wrong*. San Diego : Academic Press, 1993.

Cusson, M., R. Boisvert et collab., *Recueil de données et d'analyses sur les homicides commis à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989, et au Québec de 1962 à 1989*. Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1994.

Cusson, Maurice, *Les crimes de violence. Document de travail sur l'état des connaissances*. Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, 1991.

Daly, M. et M. Wilson, « Crime and Conflict : Homicide in Evolutionary Psychological Perspective », vol. 22, dans M. Tonry (dir.),

*Crime and Justice : A Review of Research*. Chicago : The University of Chicago Press, 1997.

Daly, M. et M. Wilson, *Homicide*. New York : Aldine de Gruyter, 1988.

Felson, R., « Impression Management and Escalation of Aggression and Violence », *Social Psychology Quarterly*, vol. 45 (4), 1982, pp. 245-254.

Felson, R., « Predatory and Dispute-Related Violence : A Social Interactionist Approach », vol. 5, pp. 103-126, dans R. Clarke et M. Felson (dir.), *Routine Activity and Rational Choice. Advances in Criminological Theory*, 1993.

Felson, R.B., W. Baccaglini et G. Gmelch, « Bar-room brawls : Aggression and violence in Irish and American bars », pp. 153-166, dans A. Cambell et J.J. Gibbs (dir.), *Violent Transactions*. Oxford : Basil Blackwell, 1986.

Felson, R.B., S. Ribners et M. Siegel, « Age and the effect of third parties during criminal violence », *Sociology and Social Research*, vol. 68, 1984, pp. 452-462.

Felson, R.B. et H.J. Steadman, « Situational Factors in Disputes Leading to Criminal Violence », *Criminology*, vol. 21, no 1, 1983, pp. 59-74.

Felson, R. et J. Tedeschi, *Aggression and Violence : Social Interactionist Perspectives*. Washington, DC : American Psychological Association, 1993.

Freund, J., *Sociologie du conflit*. Paris : P.U.F.. 1983.

Grenier, S., *L'évolution des catégories d'homicides au Québec de 1954 à 1989*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, 1993.

Luckenbill, D.F., « Criminal Homicide as a Situated Transaction », *Social Problems*, vol. 25, no 2, 1977, pp. 176-186.

McGrath, R.D., « Violence and lawlessness on the Western Frontier », dans T. Gurr (dir.), *Violence in America. Vol. I : The History of Crime*. Newbury Park : Sage, 1989.

Tedeschi, J. et R. Felson, « A Social Interactionist Approach to Violence : Cross-Cultural Applications », *Violence and Victims*, 8 (3), 1993, pp. 295-310.

Tedeschi, J. et R. Felson, *Violence, Aggression, and Coercitive Actions*. Washington, DC : American Psychological Association, 1994.

Fin du texte